



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE

Grand Anancy
Fier et Usse
Pays de Cruseilles
Sources du Lac d'Annecy



Séance du 17 mars 2021

DELIBERATION N° 2021-03-04

APPROBATION
DU COMPTE DE GESTION 2020

Le dix-sept mars deux mille vingt-et-un, Le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Frédérique LARDET et Nora SEGAUD-LABIDI – MM. Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Éric BARITHEL, Christian ANSELME, Antoine de MENTHON, Marcel GIANNOTY, René ALLAMAND, David DUPASSIEUX, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Ségolène GUICHARD et Virginie SERAIN – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET et Christian VIVIAND

Procurations : Mme Virginie SERAIN donne pouvoir à Mme Nora SEGAUD-LABIDI

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Bernard FOUQUERE suppléant de M. Jean-François GIMBERT titulaire absent ; M. Thierry GUIVET suppléant de Mme Ségolène GUICHARD titulaire absente ; M. Sébastien SAVOY suppléant de M. Henri CHAUMONTET titulaire absent

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jacqueline CECCON - MM. Pierre AGERON et François DAVIET

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Sylvie LE ROUX – M. Michel PASSETEMPS

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Henri PERRIN suppléant de Mme Sylvie LE ROUX titulaire absente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Jacques DALEX, Marc PAGET et Michel COUTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – M. Sébastien SCHERMA

Procurations : M. Sébastien SCHERMA donne pouvoir à M. Marc PAGET

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Michèle DOMENGE-CHENAL suppléante de Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET titulaire absente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOUQUIOL – MM. Cédric DECHOSAL, Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : Mme Charlotte BOETTNER

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Dominique DUBONNET suppléant de M. David DUPASSIEUX titulaire présent,
- M. Gérard LACHENAL suppléant de M. André SAINT-MARCEL titulaire présent,
- Mme Claire RIGAL suppléante de M. Christian LEPINARD titulaire présent,
- M. Marc BRACHET suppléant de M. Jacques DALEX titulaire présent,
- Mme Geneviève NIER suppléante de M. Xavier BRAND titulaire présent.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical est tenu de se prononcer sur le Compte de Gestion 2020 établi par le Receveur.

- Vu le Budget Primitif 2020,
- Vu le Compte Administratif 2020 approuvé le 17 mars 2021,
- Vu le Compte de Gestion 2020 présenté par le Comptable du Trésor dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Syndicat,

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** par 30 voix **POUR**, le Compte de Gestion 2020 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2020 est rigoureusement identique au Compte Administratif du Syndicat Mixte du SCoT.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 17 mars 2021.

Le Président,

Antoine de MENTHON

Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le
et de la publication du
Le Président,

Antoine de MENTHON

